

Modification de la composition du foyer	
Raisons : <input type="checkbox"/> arrivée <input type="checkbox"/> départ <input type="checkbox"/> naissance <input type="checkbox"/> décès <input type="checkbox"/> entrée en Ehpad <input type="checkbox"/> séparation Personne(s) concernée(s) : Nom(s), prénoms :	Date de la modification de la composition du foyer : Suite à un décès, le logement est innocupé : Noms et prénoms de l'héritier du bien :
3 Nombre de personnes dans le foyer après changement :	
Si séparation : Garde alternée : OUI / NON Tous les enfants sont-ils concernés par la garde alternée ? OUI / NON Nombre d'enfants concernés :	Justificatif à joindre : vous référer au tableau gestion de la redevance ménagères

Déclaration sur l'honneur	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.	
Fait à.....	Noms et prénoms du déclarant :
Le	Signature :

Situation	Date prise en compte pour le calcul de la Redevance et pièces à fournir
Emménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Si le redevable est propriétaire de son logement : date d'achat (copie acte de vente) • Si le redevable est locataire de son logement (ou du local) : date de signature du bail (copie contrat de location ou état des lieux d'entrée) • S'il s'agit d'une construction neuve : date de remise du bac (ou des sacs)
Déménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Si le redevable est propriétaire de son logement (ou du local) : date de la vente (copie acte de vente) • Si le redevable est locataire de son logement : date de sortie du logement (copie état des lieux de sortie) Et dans les 2 cas (et hormis local professionnel) : justificatif du nouveau domicile pour l'envoi de la facture de solde.
Arrêt de l'occupation d'un logement	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de résiliation de l'abonnement au service public de l'eau potable • Attestation « vide de meuble » établie par la mairie confirmant l'inoccupation réelle et totale des lieux (si besoin, le Service Gestion des Déchets pourra s'adresser directement à la mairie concernée)
Décès	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès En fonction de la situation, la personne redevable du paiement de la facture peut varier (conjoint, héritier, notaire, etc.). Les personnes en charge sont invitées à prendre contact avec la CCOBB.
Changement de la composition du foyer	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau justificatif de domicile de la personne quittant le logement • Certificat de divorce • Attestation de l'établissement d'accueil (en cas de personne du logement le quittant pour une hospitalisation de longue durée, entrée en EHPAD ou en internat scolaire, etc.) • Tout autre justificatif adéquat permettant d'attester de l'évolution du nombre de personnes dans le foyer
POUR TOUT CHANGEMENT : FOURNIR UN RIB	

Formulaire à compléter et à adresser accompagné du(es) justificatif(s) à :
 Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois, service Ordures Ménagères, 1 rue Sainte Anne, 72220 ECOMMOY
 ou par mail communautedecommunes@belinois.fr

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de Communes Orée de Bercé-Belinois, sont fournies sur la base de votre consentement. Ces données recueillies sont nécessaires pour permettre de répondre à votre demande. Leur traitement a pour finalité la gestion de votre demande. Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.
 Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification - portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Présidente de la Communauté de Communes) à l'adresse suivante : communautedecommunes@belinois.fr ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »